

Séance du 12 septembre 2008

Convocation du 04.09.08

Le douze septembre deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude FREVILLE, Maire.

Etaient présents : M. FREVILLE Claude, M. POTEAU Christian, Mme TESTA-MARTIN Sophie, M. MARTIN Thierry, Mme VIGUIER Pauline, Melle DIFKO Audrey, M. DEMICHELIS Florent, M. ROMERO DE AVILA Matéo, M. ROL MILAGUET Philippe, Mme WREDE Martine, Mme BERNIER Magali, M. FEUILLETIN Erwan, M. BOIBESSOT Frédéric, Mme HAMEL Catherine, Mme NORET Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Mme TESTA-MARTIN Sophie

Approbation du procès verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2008

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations concernant le procès verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2008. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du 1^{er} juillet 2008.

Création d'un syndicat pour le collège de Vulaines sur Seine

Vu les dispositions de l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté de Commune « Entre Seine et Forêt » de s'associer au sein d'un syndicat de communes. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet de création de syndicat de communes « du Collège des Bords de Seine » qui regroupera la communauté de commune « Entre Seine et Forêt » (constitué des communes de Vulaines-sur-Seine, Héricy et Samoreau) et les communes de : Féricy, Fontaine-le-Port et Machault, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les dispositions ci-après,

Article premier - La commune de Machault s'associera aux communes de Féricy, de Fontaine-le-Port et à la communauté de commune « Entre Seine et Forêt », dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

Article 2 - Le syndicat des communes prendra la dénomination de « syndicat mixte du collège des Bords de Seine » et son siège sera fixé à la mairie de Vulaines-sur-Seine.

Article 3 – Définition des compétences :

En application de l'article L 5212-1 du Code général des collectivités territoriales, le syndicat exercera les compétences suivantes :

Les études, les travaux d'aménagement de voirie, aire de stationnement pour l'accès au collège, la démolition des bâtiments et préparation du terrain, l'acquisition des terrains supplémentaires nécessaires, tous autres travaux qui s'avèreraient nécessaires pour les aménagements liés au transport.

Article 4 – Le comité syndical sera composé de deux délégués titulaires par commune et de 6 délégués titulaires pour la communauté de communes « Entre Seine et Forêt » en application de l'article L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales.

Article 5 – Approuve les statuts de l'EPCI annexés à la présente délibération.

Article 6 – Demande à Monsieur le Préfet du département de Seine et Marne de prendre l'arrêté portant création du Syndicat mixte du Collège des Bords de Seine.

Désignation des membres du Syndicat mixte du collège des Bords de Seine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des statuts du Syndicat mixte du collège des Bords de Seine et du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'élire les délégués qui représenteront le Conseil Municipal au sein du Comité dudit Syndicat. Le Conseil Municipal, procède, au scrutin secret, à la désignation de ses membres.

Sont élus : Monsieur FREVILLE Claude, délégué titulaire
Madame BERNIER Magali, déléguée titulaire
Madame NORET Marie-Christine, déléguée suppléante

Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la modernisation de la fonction publique, article 57 de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 et au décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant

modification du décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal, le Conseil Municipal, considérant, qu'en raison de cette mise à jour il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, procède à cette modification comme suit :

| Effectif ***** | Emplois permanents à temps complet ***** |
|-------------------|--|
| | ⇒ Personnel administratif |
| 1 | Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe |
| 1 | Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe |
| | ⇒ Personnel Technique |
| 3 | Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe |
| | Emplois permanents à temps incomplet ***** |
| | ⇒ Personnel administratif |
| 1 | Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe – 26 heures hebdomadaires |
| | ⇒ Personnel Technique |
| 1 | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – 4 heures hebdomadaires |
| 1 | Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – 51 heures mensuelles |

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que lors d'une précédente réunion, il avait évoqué le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Il précise que celui-ci n'a pas pu être lancé, faute de crédit au budget pour cette année. Il rappelle que le projet nécessite la participation d'un bureau d'études pour son élaboration. Considérant qu'il est nécessaire de rechercher un bureau d'études afin d'élaborer le Plan Local d'Urbanisme de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de demander des devis auprès des bureaux d'études et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- demande aux membres du conseil municipal d'arrêter une date pour les vœux au Maire ainsi que pour la remise des prix des maisons fleuries et illuminées. Les dates retenues sont : Mercredi 7 janvier 2009, pour les vœux et vendredi 6 février 2009, pour la remise des prix.

- informe les membres du conseil qu'un recensement de la population aura lieu sur la commune du 15 janvier au 14 février 2009, et qu'il désignera pour cela un agent recenseur.

Monsieur MARTIN Thierry informe les membres du conseil municipal qu'un marché d'Automne est organisé par la commune le Dimanche 12 octobre 2008 de 9h à 17h. Il souhaiterait que les membres du conseil soient présents pour le pot de clôture de cette manifestation.

Monsieur MARTIN Thierry informe les membres du conseil que l'OMS organise une soirée « Indou », le 15 novembre 2008.

Monsieur FEUILLETIN Erwan indique que le Machault Info sera finalisé fin septembre 2008.

Madame BERNIER Magali demande à quel endroit seront commandées les viennoiseries pour le Noël des enfants cette année. Monsieur le Maire lui suggère l'épicier de la commune.

Monsieur ROMERO DE AVILA Matéo demande s'il serait possible de créer une piste cyclable entre les communes de Machault et Féricy. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut demander l'avis au Maire de la commune de Féricy et étudier le projet.

Madame VIGUIER Pauline informe qu'un certains nombre de jeux sont cassés sur l'aire de jeux à côté du terrain de tennis. Monsieur le Maire lui répond qu'il va les faire vérifier.

Monsieur MARTIN Thierry demande si le cours de tennis extérieur peut être rénové. Monsieur le Maire lui répond qu'il va demander des devis.

Monsieur POTEAU Christian informe les membres du conseil qu'il a rencontré les personnes concernées par les nuisances causées par les chiens. Il précise que ces personnes ont pris des dispositions afin de mettre fin à ces nuisances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Fait à Machault, le 16 septembre 2008

Le Maire

C.Freville